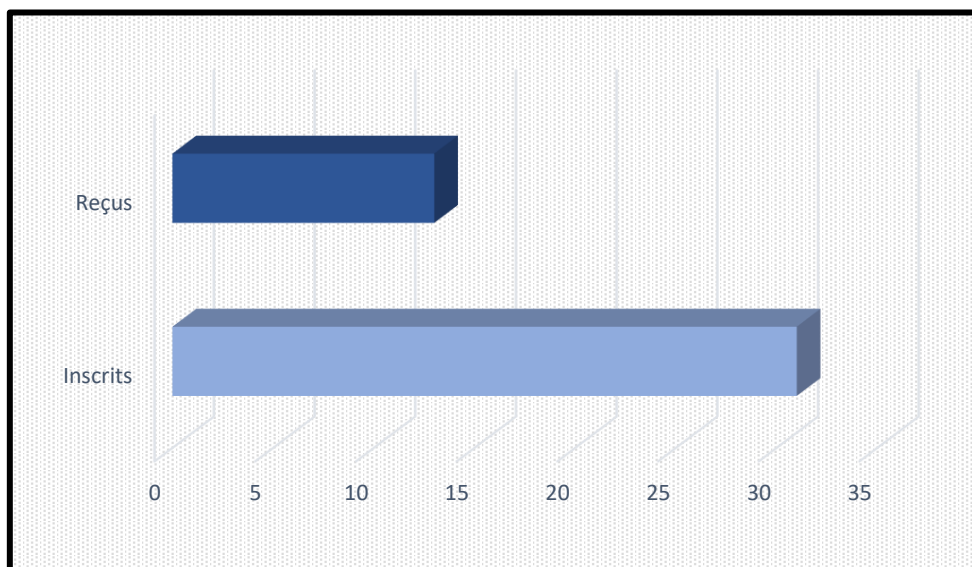
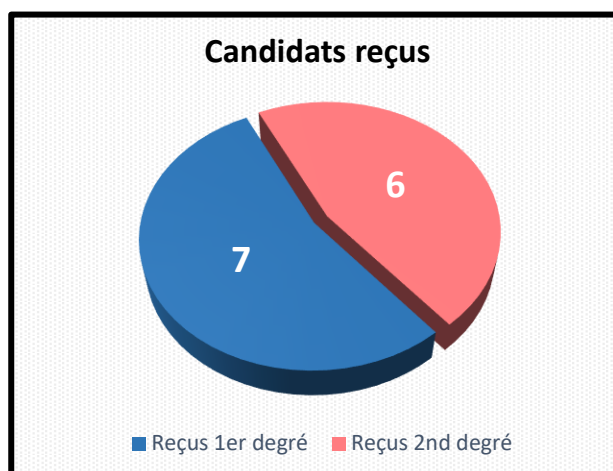
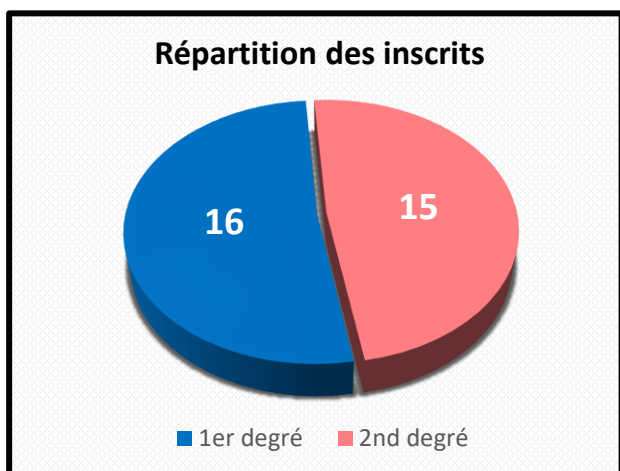
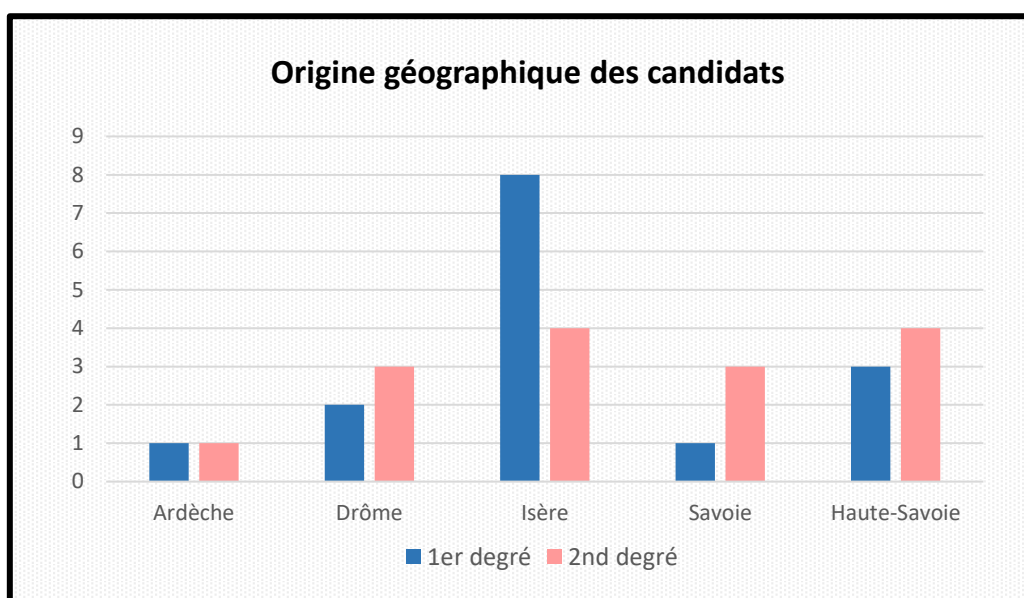
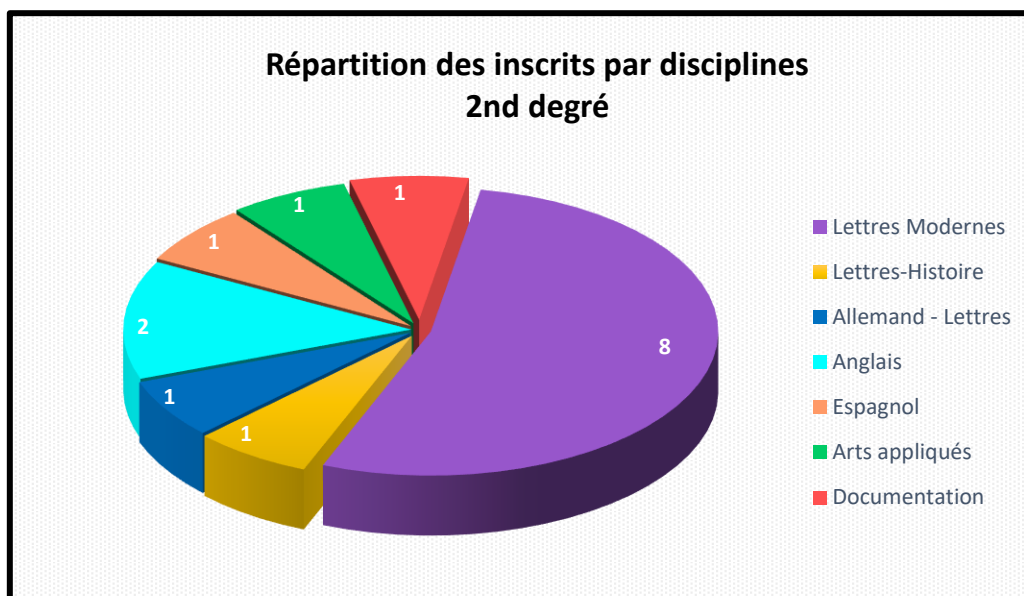


## *Bilan statistique de la session 2022*





Il faut rappeler la finalité de la *certification complémentaire en Français Langue seconde* (Voir la note de service pour connaître l'organisation et les attendus de cet examen au B.O n° 39 du 28 octobre 2004) : permettre aux enseignants titulaires ou stagiaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés de l'Éducation Nationale **de valider des compétences, connaissances et pratiques pédagogiques acquises dans le domaine de l'enseignement du français auprès des élèves allophones nouvellement arrivés.**

Le champ disciplinaire est celui du FLS, associé au Français Langue de scolarisation : des connaissances et une expérience en français langue étrangère, si elles sont bienvenues, sont à compléter par les caractéristiques de cet enseignement auprès des élèves allophones dans le système scolaire français. **La certification apporte une légitimité à intervenir ensuite directement auprès d'élèves allophones, en dispositifs ou sur des modules temporaires, même si elle n'est pas obligatoire. Les professeurs certifiés constituent de facto un vivier d'enseignants spécialisés mobilisables en fonction des besoins.**

Des candidats se présentent encore sans connaître les exigences de cet examen et sans préparation sérieuse. **L'absence d'expériences auprès d'un public allophone constitue un obstacle rédhibitoire à l'obtention de la certification.**

Il est recommandé de chercher des occasions pour intervenir auprès d'un public allophone (en milieu scolaire avec des élèves, en milieu associatif avec des jeunes ou adultes...), d'observer le fonctionnement d'UPE2A ou de cours de FLE dans les établissements, de rencontrer des enseignants de FLE/FLS...

**La certification complémentaire est l'aboutissement d'une expérience, même restreinte ou en relation avec un autre public, par exemple adulte, et d'une formation, elle ne peut en aucun cas en être le préalable.**

Le rapport dactylographié demandé, même s'il n'est pas noté, fait partie intégrante de la certification car il permet au jury de découvrir le candidat à travers son parcours professionnel, ses expériences, ses formations et de préparer l'entretien. Sa présentation et sa rédaction ne doivent donc pas être négligées car il donne une première image du candidat.

- La lecture des rapports envoyés par les candidats permet les observations suivantes :
  - l'élaboration d'une page de garde est conseillée car certains candidats oublient de mentionner des informations indispensables comme leur nom ou le dernier poste occupé ;
  - l'écrit doit être structuré avec un plan pour rendre plus claires les informations transmises par le candidat. Des rapports rédigés au gré des pensées du candidat ne montrent pas leur capacité à organiser leurs idées et réflexion ;
  - le contenu doit fournir des informations précises sur le parcours du candidat en lien avec les exigences de la certification (expériences professionnelles, formations suivies, lectures d'ouvrages didactiques ou théoriques...) ; les éléments indiqués sont d'ordre professionnels, ce n'est pas une autobiographie ;
  - il doit aussi pouvoir mettre en valeur des pratiques ou projets pédagogiques menés par le candidat auprès d'un public allophone pour montrer les compétences acquises, y compris lors de l'accueil d'un élève allophone dans un cours où il est inclus. Si le candidat n'a aucune expérience avec un public scolaire allophone, il peut présenter un projet pédagogique mené dans un autre cadre (avec un public adulte, en tant qu'enseignant de français à l'étranger...). Il ne peut s'agir d'un exposé théorique sur une prise en charge pédagogique idéale des élèves allophones.

La première partie de l'épreuve orale va permettre au candidat d'approfondir certains points de son rapport, de développer une expérience pédagogique, d'expliquer un projet mené avec des élèves (des travaux ou productions d'élèves peuvent être présentés), de présenter des éléments nouveaux parvenus entre la rédaction du rapport et la date de la certification.

**Il est attendu du candidat qu'il soit en capacité d'analyser et d'évaluer sa pratique, de faire des liens avec la didactique du FLE/FLS, de donner des pistes de réflexion sur une problématique rencontrée.**

La seconde partie est constituée d'un entretien au cours duquel les 3 membres du jury choisissent d'approfondir tel ou tel aspect en lien avec la connaissance du public et des dispositifs spécifiques de l'Education nationale les concernant, les aspects théoriques, didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français langue seconde et du français de scolarisation. Il est attendu des candidats qu'ils puissent mobiliser leurs connaissances sur le sujet et montrer leur capacité de réflexion en s'appuyant sur leur expérience comme sur leurs connaissances. Ils doivent pouvoir également se projeter sur une éventuelle prise de fonction en dispositif.

**Les élèves allophones constituent un public attachant riche de langues et de cultures, avec des histoires de vie parfois douloureuses. Les candidats doivent montrer leur ouverture d'esprit et leur bienveillance mais doivent fonder leur entretien sur la pédagogie et des compétences acquises.**

En général, les résultats montrent que la certification nécessite une vraie préparation. Nous encourageons les enseignants qui n'ont pas réussi en 2022 à retenter l'épreuve en tenant compte des indications de ce rapport et des observations du jury.

Les candidats qui le souhaitent peuvent se faire aider par le CASNAV de l'académie de Grenoble ou les coordonnateurs EANA départementaux (voir les noms et coordonnées sur le site du CASNAV : <http://www.ac-grenoble.fr/casnav/>).

Ils trouveront aussi sur le site beaucoup d'outils, de ressources sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour se préparer. Ils peuvent également s'inscrire à des formations CASNAV proposées dans le cadre de l' offre institutionnelle.

Elsa Debras  
IA-IPR de Lettres, référente du CASNAV  
Présidente du Jury

